



## **COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS**

### **MASCULINES JEUNES**

### **SAISON 2022/2023**

### **PROCES VERBAL N° 9**

---

Réunion plénière du Mardi 13 Décembre 2022

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Vincent ALVAREZ-Serge COLARD- Alain DELEPINE- Freddy TELLIER

Membre de la commission absent excusé : Luc DUVAL

---

#### **Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023**

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

---

#### **Information aux clubs**

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr) ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

---

**Appel des décisions** : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

---

**Homologation des rencontres** : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

---

#### **Utilisation de la FMI**

**La CDCMJ rappelle aux clubs que l'usage de la FMI est obligatoire, merci de préciser sur la feuille de match de remplacement, les raisons de la non-utilisation**

L'absence de réseau ou de connexion ne sont pas des raisons valables, un guide d'utilisation est à



vosre disposition sur le site du DFSM dans la rubrique « Documents, Aides aux clubs ».

**A titre exceptionnel**, en remplacement de la FMI vous devez utiliser une feuille papier conforme à la Catégorie, cette feuille doit être correctement renseignée (avant le début de la rencontre) et envoyée au **District dans les meilleurs délais** (les photos, non exploitables ne seront pas prises en compte) La commission infligera, aux clubs qui n'observent pas ces directives, les sanctions en vigueur.

---

### **Procès-verbal de réunion :**

En l'absence d'observation les procès-verbaux n°7 et n°8 sont adoptés à l'unanimité des membres Présents.

---

### **Civilités**

Les membres de la CDCMJ présentent leurs sincères condoléances aux joueurs et dirigeants de l'AS FAUVILLAISE ainsi qu'à la famille du jeune Simon DUBOURGNOUX .

---

### **Matches en Commissions**

#### **Critérium U18 à 8 Poule A**

Match n°25153604 du 8/10/2022

FC LE TRAIT DUCLAIR 21/AJ CAULLE BOSC LE HARD 21

Match n° 25153607 : du, 15/10/2022

AJ CAULLE BOSC LE HARD 21/US LUNERAYSIENNE 22

Match n°25153600 du 5/11/2022

AJ CAULLE BOSC LE HARD 21/US DES FALAISES 21

Ces 3 rencontres sont toujours en Commission Départementale des Règlements et contentieux, non-respect des procédures par les clubs concernés.

### **Rencontres reportées**

#### **U18 D1 Poule A**

Match n° 24936913 : GRPT CAUX ET SCIE 21 / FC OFFRANVILLAIS 22

La rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 24936914 : GCO BIHORELLAIS 21 / ENT. MOTTEVILLE-CROIXMARE 21

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### **U18 D1 Poule B**

Match n° 24936960 : S DE GRAND QUEVILLY (21) / O DE DARNETAL (21)

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### **U18 D1 Poule C**

Match n° 24937608 : STADE VALERIQUEAIS 21 / USAT 21

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### **U18 D2 Poule A**

Match n°24948435 :ENT.TOTES-AJC 21 / US LONDINIÈRES 21 du 05/11/2022

La commission n'ayant plus de dates disponibles pour le déroulement de cette rencontre, elle décide que celle-ci ne sera pas disputée, pas comptabilisée, sachant qu'il n'y a aucune incidence



pour les montées et descentes.

#### U18 D2 Poule A

Match n° 24948441 : BELLEVILLE FC 21 / FC PETIT CAUX 21

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### U18 D2 Poule B

Match n° 24949108 : GRPT DE ST MAURICE 22 / AC BRAY EST FORGES 21 du 05/11/2022

Cette rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 24949119 : O PAVILLAIS 22 / AC BRAY EST FORGES 21

La commission n'ayant plus de dates disponibles pour le déroulement de cette rencontre, décide que celle-ci ne sera pas jouée, donc pas comptabilisée, sachant qu'il n'y aura aucune incidence sur les montées et les descentes.

#### U18 D2 Poule E

Match n° 24950168 : US GODERVILLAISE (21) / US DE BOLBEC (21)

La rencontre est reportée au 14/12/2022

#### Critérium U18

Match n° 25153595 : ASL RAMPONNEAU FECAMP (21) / FC ROLLEVILLAIS (21)

La rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 25153599 : US LUNERAYSIENNE 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21 du 05/11/22

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### Coupe du DFSM U18

Match n° 25360125 : US LONDINIÈRES 21 / JSF 21

La rencontre est reportée au 17/10/2022

#### U15 D1 Poule C

Match n° 24981542 : US DE BOLBEC (1) / US GODERVILLAISE (1)

La rencontre est reportée au 14/12 2022

#### U15 D2 Poule A

Match n° 24984014 : FC PETIT CAUX (1) / NEUVILLE AC (1)

La rencontre est reportée au 14/12 2022

#### U15 D2 Poule B

Match n° 24985378 : O PAVILLAIS 2 / A HOULMOISE BOND FC 1

La rencontre est reportée au 14/12 2022

#### U15 D2 Poule C

Match n° 24984612 : CAUDEBEC ST PIERRE F 2 / ST AUBIN FC 1

La rencontre est reportée au 17/12 2022

#### U15 D2 Poule F



Match n° 24984808 : RC NORMAND 2020 1 / AS ST ADRESSE BUT 2  
La rencontre est reportée au 17/12 2022

#### Critérium U15 Poule A

Match n° 24995041 : OLYMPIA CAUX FOOTBALL (3) / CANY FC (2)

La rencontre est reportée au 17/12 2022

Match n° 24995044 : FC ROLLEVILLAIS (2) / AS DE MONTIVILLIERS (2)

La rencontre est reportée au 17/12 2022

Match n° 24995014 : ES DU MONT GAILLARD (3) / JS ST LEONARD 76 (3)

La rencontre est reportée au 17/12 2022

\*\*\*\*\*

#### Critérium U15 Poule B

Match n° 24995553 : E MOTTEVILLE CROIXMARE / US ST JACQUES DE DARNETAL (1)

La rencontre est reportée au 17/12 2022

Match n° 24995555 : FC BARENTINOIS (1) / FC PETIT CAUX (2)

La rencontre est reportée au 17/12 2022

## CHAMPIONNATS U18

### Rencontres du 26/11/2022

#### U18 D1 Poule A

Match n°24936912 : FC BARENTIN 21/ DOUDEVILLE 21

La commission inflige une amende de 30€ au FC BARENTINOIS pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 20€ au FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence numéro de licence délégué, absence arbitre).

La commission inflige une amende de 20€ à l' US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence dirigeant).

#### U18 D1 Poule B

Match n°24936957 : ARGUEIL 21 / CAUDEBEC ST PIERRE F 22 du 26/11/22

Forfait non déclaré de CAUDEBEC ST PIERRE F 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré (0 point) à CAUDEBEC ST PIERRE F 22 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier ARGUEIL sur le score de 3 à 0 .
- Confirme le forfait général de CAUDEBEC ST PIERRE F 22 dans le championnat U18 D1 Poule B (troisième forfait depuis le début de la compétition )
- Ce forfait intervenant au cours des deux dernières journées de la compétition auquel le club Participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0



- La commission inflige à CAUDEBEC ST PIERRE F une amende de 160€ pour forfait général en application des droits de pénalités du DFSM.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de ARGUEIL et à débiter à celui de CAUDEBEC ST PIERRE F.

\*\*\*\*\*

#### U18 D2 Poule B

Match n°24949118 : SOLIDARITE GOURNAY 22/ GRPT DE MAURICE 22

Forfait non déclaré du club de GRPT DE ST MAURICE 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de GRPT DE ST MAURICE (22) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier SOLIDARITE S GOURNAY (22) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à GRPT DE ST MAURICE une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

\*\*\*\*\*

#### Rencontres du 03/12/2022

##### U18 D1 Poule A

Match n°24936872 : FC BARENTIN 21/ GCO BIHORELLAIS 21

La commission inflige une amende de 30 euros au FC BARENTINOIS pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige au FC BARENTINOIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

\*\*\*\*\*

##### U18 D1 Poule B

Match n°24936918 : ROUEN SAPINS FC 21/S.GD QUEVILLY 21

La commission inflige une amende de 30 euros au ROUEN SAPINS FC pour non-utilisation de la FMI

\*\*\*\*\*

##### U18 D2 Poule E

Match n°24950127 : GRPT ST AUBIN ST VIGOR 21/RC DU PORT DU HAVRE 21

Constatant l'absence sur le terrain du RC DU PORT DU HAVRE 21 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au RC DU PORT DU HAVRE 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le GRPT ST AUBIN ST VIGOR 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 120€ au RC DU PORT DU HAVRE pour forfait non déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

#### Critérium U18 à 8

Match n°25153595 : ASL RAMPONNEAU FECAMP 21/RC ROLLEVILLE 42

La commission inflige une amende de 70€ à l' ASL RAMPONNEAU FECAMP pour absence de feuille de match après réclamation

#### Rencontres du 15/10/2022 Reportées au 10/12/2022



### U18 D2 Poule B

Match n° 24949098 : SOLIDARITE S GOURNAY 22 / ARGUEIL 22 du 15/10/22

Forfait déclaré du club de ARGUEIL 22 par mail.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de ARGUEIL (22) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier SOLIDARITE S GOURNAY (22) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à ARGUEIL une amende de 80€ pour forfait déclaré en application Des droits de pénalités du DFSM.

### Critérium U18 Poule A

Match n° 25153622 : FC ROLLEVILLAIS (42) / FC BARENTINOIS (22) DU 19/11/22

La commission inflige une amende de 10€ à FC ROLLEVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de La feuille de match (absence délégué)

## COUPE DU DFSM U18

### 1<sup>ER</sup> Tour du 19/11/2022

Match n° 25360130 : AC BRAY-EST FORGES 22 / ENT YMARE-ROMILLY 22

Forfait déclaré du club de ENT.0 YMARE-ROMILLY 22 par mail.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de ENT YMARE-ROMILLY 22 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AC BRAY-EST FORGES 22 sur le score de 3 buts à 0.
- Déclare l'AC BRAY EST FORGES qualifié pour le prochain tour.
- La commission inflige à l' ENT YMARE-ROMILLY une amende de 70€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

## CHAMPIONNATS U15

### Rencontre du 19/11/2022

#### Critérium U15 Poule A

Match n° 24995043 : FC BREUTE BRETTEVILLE 1 / ES DU MONT GAILLARD 3

Forfait déclaré du club de FC BREUTE BRETTEVILLE 1 par mail

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de FC BREUTE BRETTEVILLE (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES DU MONT GAILLARD (3) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à FC BREUTE-BRETTEVILLE une amende de 70€ pour forfait déclaré en application Des droits de pénalités du DFSM.

### Rencontres du 26/11/2022

#### U15 D1 Poule B

Match n°24947060 : ROUEN SAPINS FC 1/STADE DE SOTTEVILLE CC 1



La commission inflige au ROUEN SAPINS FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence délégué)

Match n° 24947064 : AS MADRILLET CHATEAU BLC 1 / O.PAVILLAIS 1

La commission inflige à l'O.PAVILLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### U15 D2 Poule B

Match n°24985374 : FC DU NORD OUEST 1/ ASC YMARE 1

La commission inflige une amende de 70€ au FC DU NORD OUEST pour absence de feuille de match après réclamation

#### U15 D2 Poule E

Match n°24984748 : HAVRE CAUCRIAUVILLE D 2/ USF FECAMP 3

La commission inflige à l'USF FECAMP une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

Match n° 24984749 : CS MUNICIPAUX LE HAVRE 2 / RC HAVRAIS 1

La commission inflige une amende de 10€ au CS MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### U15 D2 Poule H

Match n°24984937 : MONT SAINT AIGNANT FC 2/ ISNEAUVILLE FC 2

La commission inflige une amende de 10 euros au MONT SAINT AIGNANT FC 2 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match n°24984940 : FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 1/ STADE DE GRAND QUEVILLY 1

La commission inflige une amende de 10€ au FC ST JULIEN PT QUEVILLY pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence éducateur)

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE GD QUEVILLY pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### U15 Critérium à 8 POULE A

Match n°24995012 : AS DE MONTIVILLIERS 2/ OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

La commission inflige une amende de 10€ à l' AS DE MONTIVILLIERS 2 pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### U15 Critérium à 8 POULE B

Match n° 24995522 : FC BARENTINOIS 1 et MOTTEVILLE CROIXMARE 2

La commission inflige une amende de 30€ au FC BARENTINOIS 1 pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ à l'ENT. MOTTEVILLE CROIXMARE 2 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match n°2499552 : FC PETIT CAUX 2 / ASPTT ROUEN 1

Forfait déclaré de l'ASPTT ROUEN (1) par mail le 16/11/22 à 08H33

La Commission jugeant en 1ère instance :



- Donne match perdu par forfait au club de l'ASPTT ROUEN (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC PETIT CAUX 2 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à ASPTT ROUEN une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM

\*\*\*\*\*

### **Rencontres du 03/12/2022**

#### **U15 D1 Poule A**

Match n°24983556 : ENT.VIENNE et SAANE LONG. 1/ AJ CAULLE BOSC LE HARD 1

La commission inflige une amende de 70€ à l'ENT.VIENNE et SAANE LONG. pour absence de feuille de match après réclamation

Match n°24983558 : FC NEUFCHATEL EN BRAY 1/ GCO BIHORELLAIS 1

La commission inflige une amende de 70€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour absence de feuille de match après réclamation

#### **U15 D1 Poule C**

Match n° 24981529 : SC OCTEVILLE SUR MER (1) / OH TREFILERIE-NEIGES (1) du 05/11/2022

La commission inflige une amende de 30€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **Critérium U15 Poule A**

Match n° 24995052 : SC OCTEVILLE SUR MER 1 / AS DE MONTIVILLIERS 2

La commission inflige une amende de 10€ au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence délégué)

#### **Critérium U15 Poule B**

Match n° 24995565 : ASPTT ROUEN 1/ US LUNERAYSIENNE 2

Forfait déclaré du club de l'US LUNERAYSIENNE(1).

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de US LUNERAYSIENNE (é) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier ASPTT ROUEN (1) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à US LUNERAYSIENNE une amende de 74€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

Match n° 24995563 : ENT.MOTTEVILLE-CROIXMARE 2 / FC PETIT CAUX 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'ENT.MOTTEVILLE-CROIXMARE pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ à l'ENT.MOTTEVILLE-CROIXMARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence numéro de match)

\*\*\*\*\*

## **CHAMPIONNATS U13**

### **Rencontre du 19/11/2022 reportées au 7/12/2022**



#### U13 D2 Poule A

Match n°25296038 :AS FAUVILLAISE 1/JS ST NICOLAS BETHUNE 1

La commission inflige à la JS ST NICOLAS BETHUNE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### U13 D3 Poule C

Match n°25296896 : YERVILLE FC 1/FC LE TRAIT DUCLAIR 1

La commission inflige au YERVILLE FC une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

#### U13 D3 Poule H

Match n° 25297053 : GRPT ST MAURICE 1/ LE HOULME BONDEVILLE 1

La commission inflige au GRPT ST MAURICE une amende de 40€ pour non-utilisation de la FMI et pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### U13 D4 Poule A

Match n°25300562 : ES TOURVILLAISE 2/ STADE VALERIQUEAIS 1

La commission inflige au STADE VALERIQUEAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### U13 D4 Poule C

Match n°25297313 : SC OCTEVILLE SUR MER 6/RC NORMAND 2020 1

La commission inflige au SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 40€ pour non-utilisation de la FMI et pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence éducateur)

#### U13 D4 Poule F

Match n°25297596 : SC OCTEVILLE SUR MER 4 / US GODERVILLAISE 2

La commission inflige au SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI  
La commission inflige à l'US GODERVILLAISE une amende pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

#### U13 D4 Poule G

Match n° 25297622 : US DE BOLBEC 2 / US LILLEBONNAISE 3

Réserves déposées par l'US DE BOLBEC

#### U13 D4 Poule L

Match n° 25297855 : FC DU NORD OUEST 2 / ASC YMARE 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'ASC YMARE 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré à l'ASC YMARE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le FC DU NORD OUEST sur le score de 3 buts à 0 et inflige une amende de 99€ à l'ASC YMARE .

#### U13 D4 Poule N



Match n°25298060 : GRAND QUEVILLY FC 3 / STADE DE SOTTEVILLE CC 4

La commission inflige une amende de 70€ au GD QUEVILLY FC pour absence de feuille de match après réclamation

Match n°25298062 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC 3/FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3

La commission inflige au PLATEAU QUINCAMPOIX FC une amende de 20€ pour feuille de match non transmise dans les délais après la rencontre

La commission inflige au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2 )

\*\*\*\*\*

### **Rencontres du 03/12/2022**

#### **U13 D1 Poule B**

Match n°25296012 : CO CLEON 1/US LUNERAYSIENNE 1

La commission inflige au CO CLEON une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### **U13 D3 Poule A**

Match n°25296842 : GRPT US CRIEL-EU FC 1/JSF 1

La commission inflige au GRPT US CRIEL-EU FC une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

#### **U13 D3 Poule C**

Match n°25296901 :FC BARENTINOIS 3/YERVILLE FC 1

La commission inflige au FC BARENTINOIS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

#### **U13 D3 Poule D**

Match n°25296931 :RC HAVRAIS 1/US ST THOMAS 1

La commission inflige au RC HAVRAIS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

#### **U13 D3 Poule G**

Match n°25297027 : ST GRAND QUEVILLY 1/SC PETIT COURONNE 2

La commission inflige au SC PETIT COURONNE 2 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### **U13 D3 Poule H**

Match n°25297057 : ASPTT ROUEN 1/GCO BIHORELLAIS 2

La commission inflige au GCO BIHORELLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*

#### **U13 D4 Poule B**

Match n°25297256 : CS SERV.MUNICIP.LE HAVRE 5/LE HAVRE FC 1

La commission inflige au HAVRE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### **U13 D4 Poule C**

Match n°25297318 :CA HARFLEUR BEAULIEU 2/SC OCTEVILLE SUR MER 6



La commission inflige au CA HARFLEUR BEAULIEU une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

#### U13 D4 Poule D

Match n°25297419 : ESM GONFREVILLE 3/ OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 7

La commission inflige à l' ESM GONFREVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match n°25297420 :RC HAVRAIS 3/AS DE LA FRENAYE 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS DE LA FRENAYE 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré l'AS DE LA FRENAYE sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le RC HAVRAIS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 99€ à l'AS DE LA FRENAYE.

#### U13 D4 Poule G

Match n°25297628 : US LILLEBONNAISE 3/AS OURVILLAISE 1

La commission inflige à l'AS OURVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### U13 D4 Poule H

Match 25297654 : US DE BOLBEC/ASL RAMPONNEAU FECAMP 1

La commission inflige à l'US DE BOLBEC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### U13 D4 Poule L

Match n°25297859 : O.DARNETAL 2/AL DEVILLE MAROMME 3

La commission inflige à l'AL DEVILLE MAROMME une amende de 10€ pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence éducateur)

#### U13 D4 Poule O

Match n°25298101 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4/GRAND COURONNE FC 1

La commission inflige une amende de 70€ au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour absence de feuille de match après réclamation

#### U13 D4 Poule P

Match n°25298131 : US LONDINIÈRES 2/FC PETIT CAUX 2

La commission inflige à l'US LONDINIÈRES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence éducateur)

\*\*\*\*\*



## **COUPE DU DFSM U15**

Les rencontres prévues le 17/12/2022 qui n'ont pas été disputées  
Sont reprogrammées au 07/01/2023 avec le match ci-dessous  
En cas de terrain impraticable les rencontres seront inversées

FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2/GRPT ST MAURICE 1

## **COUPE DU DFSM U18**

Rencontres programmées le 07/01/2023  
En cas de terrain impraticable les rencontres seront inversées

NEUVILLE AC 1 / FC OFFRANVILLAIS 2  
BELLEVILLE FOOTBALL CLUB 1 / JS.ST NICOLAS D'ALIERM. BETHUNE 2  
FC PETIT CAUX 1 / FC.TOTES 1  
CA LONGUEVILLAIS / GRPT CAUX et SCIE 1  
ENT.VIENNE et SAANE 1 / US.LONDINIÈRES 1 ou JS DES FALAISES 1  
ES.JANVALAISE 1 / STADE VALERIQUEAIS 1  
FC NORD OUEST 1 / AL.DEVILLE MAROMME 2  
AS.DU CANTON D'ARGUEIL 1 / PLATEAU DE QUINCAMPOIX FC 1  
US.DE LA FORET DE ROUMARE 1 / GRPT MOULIN D'ECALLES 40  
GRAND QUEVILLY FC 2 / FC BONSECOURS ST LEGER 1  
SC.PETIT COURONNE 1 / AS.MADRILLET CHAT.BLANC 1  
A.HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 1 / ASPTT ROUEN 1  
ISNEAUVILLE FC 1 / AC.BRAY-EST FORGES 1  
CAUDEBEC ST PIERRE FC 2 / ROUEN SAPINS FC 1  
FC BOOS 1 / STADE DE GRAND QUEVILLY 1  
OLYMPIQUE DARNETAL 1 / GCO BIHORELLAIS 1  
AS GOURNAY FOOT 1 / ST AUBIN FC 1  
AMS.LA BOUILLE MOULINEAUX 1 / CO.CLEON 2  
MONT SAINT AIGNAN FC 1 / AS LONDAISE 1  
SC.OCTEVILLE SUR MER 2 / RC PORT DU HAVRE 1  
FC ROLLEVILLE 21 / GRPT S. ST AUBIN ST VIGOR 1  
HAVRE CAUCRIAUVILLE S. 1 / US.ST THOMAS 1  
SS.GOURNAY 2 / HAVRE FC 2012 1  
CA.HARFLEUR BEAULIEU 1 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 2  
RC HAVRAIS 1 / AS.MONTIVILLIERS 1  
US.EPOUVILLE 1 / US.DE BOLBEC 1  
US.GODERVILLAISE 1 / CS.GRAVENCHON 1  
US.VATTEVILLE BROTONNE 1 / CAUX FC 1  
FC.BARENTINOIS 1 / ENT.MOTTEVILLE CROIXMARE 1  
AS.COLLEVILLE-ANGERVILLE 1 / US.DOUEVILLAISE 1  
AS.NORVILLE 1 / F. DE LA BOUCLE DE SEINE 1  
US.ALLOUVILLE-TROUVILLE 1 / FC.FREVILLE-BOUVILLE-SIVOM 1



- Prochaine réunion de de la commission : Mardi 3 Janvier 2023 à 18h15 au siège du DFSM

Le Président de la Commission  
M. Denis OLIVIER

Le secrétaire de la commission  
M. Serge COLARD







